



**SÉCURITÉ<sup>4</sup>**  
équipements

# L'entretien des chaudières individuelles à gaz



Mise à jour 2021

PRÉSERVEZ VOTRE SÉCURITÉ  
EN FAISANT ENTREtenir  
VOTRE CHAUDIÈRE

**antin**  
résidences

## UN ENTRETIEN OBLIGATOIRE

La vérification de votre chaudière est une obligation réglementaire.

### Une chaudière entretenue est un gage de sécurité :

Une chaudière entretenue régulièrement a une durée de vie plus longue, elle consomme moins de combustible, produit moins de gaz à effet de serre et de polluants. Son entretien vous garantit également un fonctionnement en toute sécurité.

### Prudence : le monoxyde de carbone est un gaz mortel

#### Un danger invisible

Le monoxyde de carbone (CO) est **incolore, inodore et mortel à forte concentration**. Il se dégage en quantité dangereuse quand la chaudière est mal entretenue et / ou fonctionne dans une pièce mal ventilée.



## Soyez présent lors de la visite d'entretien.

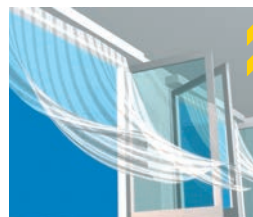
### Reconnaître les signes d'intoxication

L'intoxication faible dite "chronique" se manifeste par des **maux de tête, des nausées, une confusion mentale, de la fatigue**. L'intoxication est **lente** et les symptômes de cette intoxication peuvent ne pas se manifester immédiatement.

// L'intoxication aiguë entraîne des **vertiges, une perte de connaissance, une paralysie musculaire, des troubles du comportement, voire le coma ou le décès**.

### Adopter des gestes simples

- > **Aérer au moins 10 minutes**, tous les jours.
- > Maintenir les **systèmes de ventilation en bon état** de fonctionnement.
- > **Ne jamais obstruer** les entrées et sorties d'air. Il est nécessaire de les nettoyer régulièrement.
- > **Ne pas empêcher l'entrée d'air dans la chaudière** en accrochant des objets ou en collant des décorations.



### Les obligations du locataire

- // Être impérativement présent à la visite d'entretien ou laisser l'accès à votre logement.
- // Vous serez prévenus quelques jours avant le passage du technicien par un affichage en parties communes.

## UN RISQUE RÉEL :

- 85 % des intoxications au monoxyde de carbone ont lieu **dans le logement** et 42 % **proviennent d'une chaudière**.
- En France, sur les 5 000 personnes intoxiquées par an, **90 personnes décèdent**.
- Le monoxyde de carbone est la **1<sup>ère</sup> cause de mort toxique accidentelle** en France.

## LE SERVICE PROPOSÉ PAR ANTIN RÉSIDENCES

- > L'entretien de votre chaudière par un professionnel qualifié est **obligatoire une fois par an**. Antin Résidences a missionné une société spécialisée qui doit assurer le contrôle annuel des chaudières et effectuer la maintenance.
- > **Votre contrat d'entretien chaudière comprend l'entretien des équipements suivants :**
  - chaudière
  - chauffe bain
  - VMC
- > Lors de son passage, le technicien doit réaliser :
  - > **Le démontage et le nettoyage** des éléments constituant la chaudière (brûleur, pompe de circulation, ...).
  - > **La vérification des dispositifs de sécurité** des appareils, la bonne ventilation du logement et l'absence de fuite de gaz.
  - > **Le ramonage du conduit** d'extraction.
  - > **La vérification de la pression et de l'absence de fuite sur le réseau** de chauffage du logement jusqu'aux radiateurs, l'appoint éventuel et la purge des radiateurs en eau, si nécessaire.
  - > **Le dégrillage** des robinets simples ou thermostatiques
  - > **Le nettoyage** des bouches VMC
  - > **Pour les VMC gaz, la vérification du débit d'air** dans les pièces concernées, le débit mesuré doit être noté sur le bon de passage.
  - > **La mesure du taux de monoxyde de carbone** dans l'air ambiant du local où se trouve votre chaudière.

// Si le technicien constate une anomalie de fonctionnement, il vous prévient et effectue un diagnostic technique immédiatement.

// S'il constate un danger grave et immédiat, il vous en informe et met votre chaudière à l'arrêt.



## APPELEZ EN CAS DE PROBLÈME

Les dépannages ont lieu :

- > **7 jours / 7**  
**24 heures / 24** → y compris les week-ends et jours fériés,

dans les délais suivants :

- > **2 h** → en cas d'urgence (danger, dysfonctionnements mettant en cause plusieurs logements).
- > **dans la demi journée** suivant la demande → en cas d'absence totale d'eau chaude ou de chauffage.
- > **48 h** → pour toutes les autres pannes.



## SERVICE CLIENT ET NUMÉRO D'URGENCE

Service client - Astreinte 7/7 - 24/24

0 809 54 09 09

Service gratuit  
+ prix appel

## À SAVOIR

0,1 % de CO dans l'air tue en une heure



1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes



10 % de CO dans l'air tuent immédiatement.



[www.antin-residences.fr](http://www.antin-residences.fr)

Antin Résidences, une Entreprise Sociale pour l'Habitat  
du Groupe Arcade-VYV

**Siège social** : 59 rue de Provence 75439 Paris cedex 09